

# URBANISME

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société "BELPARK", représentée par Monsieur PARENT Jean-Christophe, dont les bureaux se trouvent Boulevard de l'Europe 100 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Boulevard de l'Europe, 100 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°33H5, 33P4, 33W4.

Le projet a pour objet l'extension du parc Walibi par l'installation d'une nouvelle attraction y compris ses installations techniques et fonctionnelles, l'aménagement d'une nouvelle zone de vente et le déplacement d'une cellule Horeca.

Le projet concerne ainsi le développement d'une nouvelle zone thématique au sein du parc Walibi à proximité de deux attractions existantes nommées « Psyké Underground » et « Flashback ». Le projet consiste à ajouter une nouvelle attraction de type coaster dont le parcours a été défini sur des lacs existants du parc et à réaménager la zone autour de ces 3 attractions. Pour ce faire, un restaurant existant sera démoli et un nouveau restaurant sera construit à proximité. Une halle sera érigée dans le chemin d'accès actuel et les sorties des trois attractions précitées y convergeront. Les zones de pique-nique dédiées aux visiteurs y seront rénovées. Les différents chemins seront eux aussi rénovés et adaptés, les revêtements de sols extérieurs seront modifiés.

La mise en place du projet est prévu en une seule phase.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Mickaël Huybrechts), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

La consultation du dossier peut se faire de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous) ;
- Le jeudi 6 juillet 2023 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous) ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). À défaut, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 28 juin 2023 et clôturée le 12 juillet 2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 23/138.

La clôture de l'enquête publique aura lieu le 12 juillet 2023 à 11h.

A Wavre, le 21 juin 2023